

**LA FINANCIERE ET FONCIERE LEVA**

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle  
au capital de 52 300 euros  
Siège social : 257 Rue Nationale  
59000 LILLE  
531 524 056 RCS LILLE METROPOLE**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU 30 juin 2025**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024**

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 162 113,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	162 113,76 euros
------------------------	------------------

En totalité au compte « **autres réserves** ».

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Certifié conforme  
La Gérance**

Désignation de l'entreprise : <b>EURL LA FINANCIERE ET FONCIERE LEVA</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>				
Adresse de l'entreprise : <b>257 RUE NATIONALE</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>				
Numéro SIRET * <b>5 3 1 5 2 4 0 5 6 0 0 0 1 1</b>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N, clos le, <b>31122024</b>				
		N-1 <b>31122023</b>				
		Brut <b>1</b>				
		Amortissements, provisions <b>2</b>				
		Net <b>3</b>				
		Net <b>4</b>				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	41 457	41 689
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	<b>41 457</b>	<b>41 689</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	72 000	72 000
		Autres créances (3)	BZ	CA	661 878	631 274
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	
Disponibilités	CF		CG	119 355	100 861	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	<b>853 233</b>	<b>732 135</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif * (VI)		CN				
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	1A	<b>894 690</b>	<b>773 824</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		EURL LA FINANCIERE ET FONCIERE LEVA		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....52.300..... )	DA	52 300	52 300	52 300
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	10 069	10 069	10 069
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 230	5 230	5 230
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	436 766	385 158	385 158
	Report à nouveau	DH			
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>162 114</b>	<b>51 608</b>	<b>51 608</b>
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>666 479</b>	<b>504 365</b>	<b>504 365</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	167 412	254 634	254 634
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 694	5 028	5 028
	Dettes fiscales et sociales	DY	58 105	9 797	9 797
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	EB				
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>228 211</b>	<b>269 459</b>	<b>269 459</b>
	Ecart de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>894 690</b>	<b>773 824</b>	<b>773 824</b>
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	228 211	269 459	269 459	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>EURL LA FINANCIERE ET FONCIERE LEVA</b>		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	157 750	98 063
		FJ	FK	FL	<b>157 750</b>	<b>98 063</b>
	Chiffres d'affaires nets*					
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	122 254	22 259
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	<b>280 004</b>	<b>120 321</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	2 729	2 432
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	594	583
	Salaires et traitements *			FY	50 627	33 427
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* (14) \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE		
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	<b>53 950</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				GG	<b>226 054</b>	<b>83 879</b>
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	11 190	1 677
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	<b>11 190</b>	<b>1 677</b>
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	<b>11 190</b>	<b>1 677</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	<b>237 244</b>	<b>85 556</b>

Désignation de l'entreprise <b>EURL LA FINANCIERE ET FONCIERE LEVA</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	75 130 33 948
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>291 193 121 998</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>129 080 70 390</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>162 114 51 608</b>
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY 1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	11 190 1 677
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC RD	
		(9) Dont transferts de charges	A1
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) <b>A5</b>	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b> dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b> dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>		
		(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

# ANNEXES

# Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **894 690** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **291 193** euros et un total **charges** de **129 080** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **162 114** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# Règles et Méthodes Comptables

## **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

(Ne pas reporter, le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>EURL LA FINANCIERE ET FONCIERE LEVA</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[ Dont Com-posants	M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Com-posants	M3	KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	<b>TOTAL III</b>				LN		LO		LP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U	41 689	8V		8W	1		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
	<b>TOTAL IV</b>				LQ	41 689	LR		LS	1		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	41 689	ØH		ØJ	1			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
<b>TOTAL III</b>				IY		NG		NH		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX	233	ØY	41 457	ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G	
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ	233	NK	41 457	2H	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				I4		ØK	233	ØL	41 457	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : **31** | **12** | **20** | **24**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **EURL LA FINANCIERE ET FONCIERE LEVA** Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>EURL LA FINANCIERE ET FONCIERE LEVA</b>										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *					
<b>CADRE A</b>															
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement			CY			EL			EM			EN			
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH			
<b>TOTAL I</b>			RK			RM			RN			RO			
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			
			Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV			PW			PX			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC			
Autres immobilisations			Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD			QE			QF			
			Matériel de transport			QH			QI			QJ			
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			QM			QN			
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			
<b>TOTAL II</b>			QU			QV			QW			QX			
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>			ØN			ØP			ØQ			ØR			
<b>CADRE B</b>															
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6							
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV							
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1							
<b>TOTAL I</b>		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD							
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8							
Constructions		Sur sol propre		R1	R2	R3	R4	R5	R6						
		Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
		Inst. gales, agenc et am des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9							
Autres immob. corporelles		Inst. gales, agenc am divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
		Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
		Mat. bureau et informatique, mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
		Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
<b>TOTAL II</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8							
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>		NL			NM			NO							
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV							
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ							
<b>CADRE C</b>															
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

Désignation de l'entreprise : <b>EURL LA FINANCIERE ET FONCIERE LEVA</b>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1) *</li> </ul>	6A	6B	6C	6D
			6E	6F	6G	6H
			02	03	04	05
			9U	9V	9W	9X
			06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l'entreprise : <b>EURL LA FINANCIERE ET FONCIERE LEVA</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	72 000		72 000			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	499		499		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	661 379		661 379			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS						
<b>TOTAUX</b>		VT	<b>733 878</b>	VU	<b>733 878</b>	VV		
RENOVOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	438 627					
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d' 1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 694		2 694			
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	41 183		41 183			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	16 922		16 922			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	167 412		167 412			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>228 211</b>	VZ	<b>228 211</b>			
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		99 282	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK						



Matthieu BOURTEEL  
Expert Comptable Commissaire  
aux Comptes

Charles LETIERS  
Expert Comptable Commissaire  
aux Comptes

EURL LA FINANCIERE ET FONCIERE LEVA

au capital de 52 300 €

257, Rue Nationale  
59800 LILLE

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31  
Décembre 2024**

24, Place du Général de Gaulle  
59190 Hazebrouck  
03 28 41 85 69

PLACE DES EXPERTS EST UNE MARQUE DE LA SARL FLANDRES AUDIT  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et Membre de la Compagnie Régionale de Douai

103, Avenue de la République  
59110 La Madeleine  
03 20 51 86 17

MB

[www.placedesexperts.fr](http://www.placedesexperts.fr)

*EURL LA FINANCIERE ET FONCIERE LEVA*

*257, Rue Nationale  
59800 LILLE*

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EURL LA FINANCIERE ET FONCIERE LEVA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**I - Fondement de l'opinion :**

***A - Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***B - Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'à la date d'émission de notre

24, Place du Général de Gaulle  
59190 Hazebrouck  
03 28 41 85 69

PLACE DES EXPERTS EST UNE MARQUE DE LA SARL FLANDRES AUDIT  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et Membre de la Compagnie Régionale de Douai

103, Avenue de la République  
59110 La Madeleine  
03 20 51 86 17

11

[www.placedesexperts.fr](http://www.placedesexperts.fr)

rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **II - Justification des appréciations :**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité et à revoir les calculs effectués.

## **III - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires.

## **IV - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

24, Place du Général de Gaulle  
59190 Hazebrouck  
03 28 41 85 69

PLACE DES EXPERTS EST UNE MARQUE DE LA SARL FLANDRES AUDIT  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et Membre de la Compagnie Régionale de l'Est

103, Avenue de la République  
59110 La Madeleine  
03 20 51 86 17

[www.placedesexperts.fr](http://www.placedesexperts.fr)

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

## **V - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

24, Place du Général de Gaulle  
59190 Hazebrouck  
03 28 41 85 69

PLACE DES EXPERTS EST UNE MARQUE DE LA SARL FLANDRES AUDIT  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et Membre de la Compagnie Régionale de Douai

103, Avenue de la République  
59110 La Madeleine  
03 20 51 86 17

MB

[www.placedesexperts.fr](http://www.placedesexperts.fr)

impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables réalisées par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

Fait à HAZEBROUCK  
Le 9 Juin 2025

Matthieu BOURTEEL  
*Commissaire aux comptes inscrit*

24, Place du Général de Gaulle  
59190 Hazebrouck  
03 28 41 85 69

PLACE DES EXPERTS EST UNE MARQUE DE LA SARL FLANDRES AUDIT  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et Membre de la Commission Régionale de Douai

PLACE DES EXPERTS  
EXPERT COMPTABLE  
Commissaire aux Comptes  
24 Place du Général De Gaulle  
59190 HAZEBROUCK  
103, Avenue de la République  
03 28 41 85 69 - Fax 03 28 40 79 30  
03 20 81 86 17  
Site : 521 450 197 00012

[www.placedesexperts.fr](http://www.placedesexperts.fr)

# Bilan actif

Postes	Brut 2024	Amort. & dépréc.	Net 2024	Net 2023	Variation (€)	(%)
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)</b>						
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,...						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages indu...						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>						
Participations	41 457,00		41 457,00	41 689,00	-232,00	-0,56
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)</b>	<b>41 457,00</b>		<b>41 457,00</b>	<b>41 689,00</b>	<b>-232,00</b>	<b>-0,56</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
<b>CRÉANCES</b>						
Créances clients et comptes rattachés	72 000,00		72 000,00		72 000,00	
Autres créances	661 878,42		661 878,42	631 273,89	30 604,53	4,85
Capital souscrit - appelé, non versé						
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>						
Actions propres						
Autres titres et instruments de trésorerie						
<b>DISPONIBILITÉS ET CHARGES</b>						
Disponibilités	119 354,75		119 354,75	100 861,22	18 493,53	18,34
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)</b>	<b>853 233,17</b>		<b>853 233,17</b>	<b>732 135,11</b>	<b>121 098,06</b>	<b>16,54</b>
<b>FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (IV)</b>						
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS ...</b>						
<b>ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (VI)</b>						
<b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>894 690,17</b>		<b>894 690,17</b>	<b>773 824,11</b>	<b>120 866,06</b>	<b>15,62</b>

# Bilan passif

Postes	Net 2024	Net 2023	Variation (€)	(%)
Capital	52 300,00	52 300,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 069,29	10 069,29		
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
<b>RÉSERVES</b>				
Réserve légale	5 230,00	5 230,00		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Réserves indisponibles				
Autres réserves	436 765,69	385 157,87	51 607,82	13,40
Report à nouveau	162 113,76	51 607,82	110 505,94	214,13
Résultat de l'exercice				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>666 478,74</b>	<b>504 364,98</b>	<b>162 113,76</b>	<b>32,14</b>
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL PROVISIONS (II)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	167 412,49	222 514,43	-55 101,94	-24,76
Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 694,00	5 028,00	-2 334,00	-46,42
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 104,94	9 797,00	48 307,94	493,09
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		32 119,70	-32 119,70	-100,00
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES (III)</b>	<b>228 211,43</b>	<b>269 459,13</b>	<b>-41 247,70</b>	<b>-15,31</b>
<b>ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)</b>				
<b>TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)</b>	<b>894 690,17</b>	<b>773 824,11</b>	<b>120 866,06</b>	<b>15,62</b>



# Compte de résultat

Postes	2024	2023	Variation (€)	(%)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	157 750,00	98 062,50	59 687,50	60,87
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>157 750,00</b>	<b>98 062,50</b>	<b>59 687,50</b>	<b>60,87</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges				
Autres produits	122 253,56	22 258,72	99 994,84	449,24
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>280 003,56</b>	<b>120 321,22</b>	<b>159 682,34</b>	<b>132,71</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises				
Variation des stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	2 728,53	2 431,55	296,98	12,21
Impôts, taxes, et versements assimilés	594,00	583,00	11,00	1,89
Salaires et traitements	40 000,00	36 000,00	4 000,00	11,11
Charges sociales	10 627,01	-2 572,63	13 199,64	513,08
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges		0,15	-0,15	-100,00
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>53 949,54</b>	<b>36 442,07</b>	<b>17 507,47</b>	<b>48,04</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>226 054,02</b>	<b>83 879,15</b>	<b>142 174,87</b>	<b>169,50</b>
<b>QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN</b>				
<b>BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)</b>				
<b>PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)</b>				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participations	11 189,74	1 676,67	9 513,07	567,38
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments d...				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>11 189,74</b>	<b>1 676,67</b>	<b>9 513,07</b>	<b>567,38</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				



Postes	2024	2023	Variation (€)	(%)
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>				
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>11 189,74</b>	<b>1 676,67</b>	<b>9 513,07</b>	<b>567,38</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>237 243,76</b>	<b>85 555,82</b>	<b>151 687,94</b>	<b>177,30</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>				
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (IX)</b>				
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)</b>	<b>75 130,00</b>	<b>33 948,00</b>	<b>41 182,00</b>	<b>121,31</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>291 193,30</b>	<b>121 997,89</b>	<b>169 195,41</b>	<b>138,69</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>129 079,54</b>	<b>70 390,07</b>	<b>58 689,47</b>	<b>83,38</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>162 113,76</b>	<b>51 607,82</b>	<b>110 505,94</b>	<b>214,13</b>



# Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **894 690** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **291 193** euros et un total **charges** de **129 080** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **162 114** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :



## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# Règles et Méthodes Comptables

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

